



RAPPORT ANNUEL 2025

concernant

L'APPLICATION DU RÈGLEMENT RELATIF À LA GESTION CONTRACTUELLE (N° 2019-05-394)

de la Municipalité de Notre-Dame-du-Portage

Table des matières

1. PRÉAMBULE	2
2. OBJET	2
3. RÈGLEMENT RELATIF À LA GESTION CONTRACTUELLE	2
4. MODE DE SOLlicitATION	3
5. OCTROI DES CONTRATS	3
6. MESURES PRÉVUES AU RÈGLEMENT RELATIF À LA GESTION CONTRACTUELLE	5
7. SANCTIONS	5
ANNEXE 1	6

1. PRÉAMBULE

Sanctionnée le 16 juin 2017, la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs* (ci-après la « Loi ») permet, depuis le 1^{er} janvier 2018 à une municipalité de prévoir les règles régissant la passation de ses contrats dont le montant de la dépense est de 25 000\$ et plus, mais inférieur au seuil obligeant l'appel d'offres public. L'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (ci-après le « Code ») exige que des règles à cet effet soient prévues au règlement de gestion contractuelle de la municipalité.

Considérant ce qui précède, la Municipalité de Notre-Dame-du-Portage (ci-après la « Municipalité ») s'est donc dotée d'un règlement relatif à la gestion contractuelle. Ce règlement, entré en vigueur en juin 2019, porte le numéro 2019-05-394. Il a été modifié en juillet 2021 par le règlement 2021-05-416 et en décembre 2024 par le règlement 2024-08-455.

Pour accompagner ce pouvoir, la Loi oblige les municipalités à produire un rapport annuel portant sur l'application de leur règlement de gestion contractuelle. L'article 938.1.2 du Code prévoit que ce rapport soit déposé lors d'une séance du conseil, au moins une fois l'an.

Le présent document constitue ce rapport, lequel couvre la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025. Tous les prix mentionnés dans ce rapport incluent les taxes, à moins de mention contraire.

Précisons qu'en plus de ce règlement, le *règlement sur le suivi budgétaire, l'affectation des crédits et l'autorisation des débits* encadre plusieurs contrats octroyés par la Municipalité. Ce règlement porte le numéro 2013-08-334. Il a été modifié en mars 2014 par le règlement numéro 2014-04-340.

2. OBJET

Ce rapport a pour principal objectif de renforcer la transparence du processus de gestion contractuelle de la Municipalité en renseignant les citoyens sur l'application des mesures prévues à son règlement relatif à la gestion contractuelle.

3. RÈGLEMENT RELATIF À LA GESTION CONTRACTUELLE

Le *Règlement relatif à la gestion contractuelle* de la Municipalité a pour objet de prévoir des mesures relatives à la gestion contractuelle pour tout contrat qui sera conclu par la Municipalité, incluant certaines règles de passation des contrats pour les contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 935 du Code municipal du Québec. En 2025, ce seuil était de 133 800 \$.

4. MODE DE SOLLICITATION

La Municipalité peut conclure des contrats de 25 000\$ et plus selon trois principaux modes de sollicitation :

1. Le contrat conclu de gré à gré pour une dépense inférieure au *seuil*. Note : Pour les contrats de plus de 50 000\$, une demande de prix doit être faite à au moins 2 fournisseurs;
2. Le contrat conclu à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour une dépense inférieure au *seuil*;
3. Le contrat conclu à la suite d'un appel d'offres public.

Afin de déterminer si un contrat peut être conclu de gré à gré ou s'il doit être adjugé à la suite d'un appel d'offres sur invitation ou d'un appel d'offres public, la Municipalité tient compte du montant total estimé de la dépense du contrat.

5. OCTROI DES CONTRATS

Voici la liste des fournisseurs à qui des factures de plus de 25 000\$ octroyés par la Municipalité du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025 (pour faciliter la lecture, nous avons arrondi les montants au dollar près) :

Fournisseurs	Montant du contrat (taxes incluses)	Objet du contrat	Mode de sollicitation	N° de résolution
Activa Environnement inc. (NEQ 1160561248)	64 093\$	Caractérisation du milieu naturel côtier du Fleuve St-Laurent (dans le cadre du projet de protection côtière)	Contrat de gré à gré (suivant une demande de prix auprès de 4 entreprises)	2025-05-82
Aquatechno spécialiste aquatique inc. (NEQ 1143564731)	32 193\$	Achat de thermopompes pour la piscine municipale	Contrat de gré à gré (suivant une demande de prix auprès de 2 entreprises)	2025-06-118
ASP Experts-conseil (NEQ 1161870465)	50 934\$	Services d'ingénierie civile pour la rénovation du bâtiment de la piscine municipale	Contrat de gré à gré (suivant une demande de prix auprès de 4 entreprises)	2025-06-119
Automatisation JRT inc. (NEQ 1172610124)	27 105\$	Installation d'un logiciel SCADA pour la gestion de l'usine d'eau potable du centre du village	Contrat de gré à gré (suivant une demande de prix auprès de 2 entreprises)	2025-05-104
Campor inc. (NEQ 1165668998)	103 478\$	Vidange et disposition des boues et eaux usées des installations sanitaires du territoire de Notre-Dame-du-Portage en 2026	Contrat de gré à gré (suivant une demande de prix auprès de 2 entreprises)	2025-11-249

DH Éclairage inc. (NEQ 1171875538)	35 180\$	Fourniture et installation de luminaires DEL à l'extérieur et à l'intérieur du chalet des sports	Contrat de gré à gré	2025-03-34
Excavation Bourgoin Dickner (NEQ 1142894154)	79 697\$	Réfection de conduites pluviales près du chalet des sports	Contrat de gré à gré (suivant une demande de prix auprès de 6 entreprises)	2025-04-72
Norbert Lapointe	27 325\$	Déneigement des stationnements, des bornes-fontaines et des trottoirs pour la saison 2025-2026	Contrat de gré à gré	2025-06-145
Nordikeau inc. (NEQ 1146107272)	81 402\$	Opération des infrastructures municipales en eau potable et eaux usées en 2026	Contrat de gré à gré (suivant une demande de prix auprès de 2 entreprises)	2025-10-220
Sentiers de l'Est inc. (NEQ 1170908504)	117 484\$	Conception et travaux d'aménagement de sentiers de vélo de montagne – Phase 3A	Contrat de gré à gré (suivant une demande de prix auprès de 2 entreprises)	2025-03-35
Solidel Canada inc. (NEQ 1171908396)	83 003\$	Acquisition et installation de luminaires solaires	Contrat de gré à gré (suivant une demande de prix auprès de 2 entreprises)	2025-01-12
Université du Québec à Rimouski	92 000\$ (sans taxe)	Campagne de mesures de vagues et des niveaux d'eau du Fleuve St-Laurent	Contrat de gré à gré (suivant une demande de prix auprès de 2 entreprises)	2025-05-83
Velosolutions Canada inc. (NEQ 1171293567)	116 700\$	Conception et travaux d'aménagement de sentiers de vélo de montagne – Phase 3B	Contrat de gré à gré (suivant une demande de prix auprès de 2 entreprises)	2025-03-36

Les montants indiqués ci-haut sont ceux initialement prévus lors de l'octroi du contrat. Les montants de la dépense finale sont publiés sur le système d'appel d'offres électronique (SEAO) du gouvernement du Québec.

Liste des autres fournisseurs ayant des factures de plus de 25 000\$ en 2025

Architecture Daniel Dumont inc.	Architecte pour la rénovation du bâtiment de piscine	28 004\$
Excavation Samuel Beaulieu inc.	Déneigement des rues de Notre-Dame-du-Portage	313 882\$
Fédération québécoise des municipalités	Services d'ingénierie et de gestion de projets	34 803 \$
FQM Assurance Inc.	Assurance municipale	49 926 \$
Ministre des Finances	Service de police	193 508 \$
MRC de Rivière-du-Loup	Quotes-parts	584 445 \$

Permaligne	Marquage et traçage des rues et stationnements en 2025	33 508\$
Today's Parks inc.	Réalisation de la phase 2 du projet de sentiers de vélo de montagne	397 814\$
Ville de Rivière-du-Loup	Entente service incendie Site d'enfouissement	106 369\$

6. MESURES PRÉVUES AU RÈGLEMENT RELATIF À LA GESTION CONTRACTUELLE

Le *Règlement relatif à la gestion contractuelle* de la Municipalité prévoit des mesures pour l'octroi et la gestion des contrats accordés par la Municipalité, conformément à l'article 938.1.2 du Code, soit des mesures visant à :

- lutter contre le truquage des offres;
- assurer le respect de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme* et du *Code de déontologie des lobbyistes*;
- prévenir les gestes d'intimidation, de trafic d'influence ou de corruption;
- prévenir les situations de conflit d'intérêts;
- prévenir toute autre situation susceptible de compromettre l'impartialité et l'objectivité du processus de demandes de soumissions et de la gestion du contrat qui en découle;
- encadrer la prise de toute décision ayant pour effet d'autoriser la modification d'un contrat; et
- des mesures pour favoriser la rotation des éventuels cocontractants à l'égard des contrats qui comportent une dépense de 25 000\$ ou plus, mais inférieure au seuil obligeant à l'appel d'offres public et qui peuvent être passés de gré à gré.

Tout au long de 2025, la Municipalité a poursuivi, en matière de dépenses, un objectif de transparence et de saine gestion des fonds publics, en respect de son règlement. C'est d'ailleurs en gardant en tête ces objectifs qu'à tous les mois les membres du conseil municipal consultent, analysent rigoureusement et approuvent la liste des dépenses du mois précédent.

En annexe au présent rapport, nous vous joignons la liste des cocontractants qui ont obtenu, en 2025, un ou des contrats avec la Municipalité qui comportaient une dépense totale dépassant 25 000 \$.

7. SANCTIONS

Depuis le 1^{er} janvier 2025, aucune sanction n'a été imposée concernant l'application du *Règlement relatif à la gestion contractuelle* de la Municipalité.

Rapport déposé lors de la séance ordinaire publique du Conseil le 2 février 2026

Marie-Hélène Harvey
Directrice générale et greffière-trésorière

ANNEXE 1

Somme de Paiement fait Nom du Fournisseur	Description	Total
ACTIVA ENVIRONNEMENT	CARACTERISATION DU MILIEU NATU	56 809,25 \$
Total ACTIVA ENVIRONNEMENT		56 809,25 \$
AQUATECHNO SPECIALISTES AQUATIQUES INC	THERMOPOMPES PISCINE	32 193,00 \$
Total AQUATECHNO SPECIALISTES AQUATIQUES INC		32 193,00 \$
ARCHITECTURE DANIEL DUMONT INC.	PLANS ET DEVIS RÉNOVATION PISCINE	28 003,60 \$
Total ARCHITECTURE DANIEL DUMONT INC.		28 003,60 \$
ASP EXPERTS-CONSEIL	ANALYSE PLAN RÉNOVATION PISCINE	30 065,96 \$
Total ASP EXPERTS-CONSEIL		30 065,96 \$
AUTOMATISATION JRT INC	SCADA USINE D'EAU CV	27 105,36 \$
Total AUTOMATISATION JRT INC		27 105,36 \$
CAMPOR INC	VIDANGE DE FOSSE	102 434,67 \$
Total CAMPOR INC		102 434,67 \$
DH ECLAIRAGE INC	PROJET LUMINAIRE CDS	29 229,71 \$
Total DH ECLAIRAGE INC		29 229,71 \$
EXCAVATION SAMUEL BEAULIEU	CONTRAT DE DÉNEIGEMENT	313 881,75 \$
Total EXCAVATION SAMUEL BEAULIEU		313 881,75 \$
EXCAVATIONS BOURGOINS ET DICKNER	CONDUITE PLUVIALE 200 CÔTE DE LA MER	84 257,13 \$
Total EXCAVATIONS BOURGOINS ET DICKNER		84 257,13 \$
FEDERATION QUEBECOISE MUNICIPALITES	ETUDE PROLONGEMENT AQUED EST	7 306,21 \$
	PLANS ET DEVIS CHANG. CONDUITE	11 528,89 \$
	PROTECTION COTIERE	13 062,67 \$
	SECURITE ROUTIERE ROUTE 132	2 905,60 \$
Total FEDERATION QUEBECOISE MUNICIPALITES		34 803,37 \$
FQM ASSURANCE INC.	ASSURANCE MUNICIPALE	49 926,36 \$
Total FQM ASSURANCE INC.		49 926,36 \$
MINISTRE DES FINANCES (SQ)	SERVICE DE POLICE	193 508,00 \$
Total MINISTRE DES FINANCES (SQ)		193 508,00 \$
MRC DE RIVIERE-DU-LOUP	QUOTES-PARTS	584 445,45 \$
Total MRC DE RIVIERE-DU-LOUP		584 445,45 \$
NORBERT LAPOINTE	CONTRAT DÉNEIGEMENT	27 003,51 \$
Total NORBERT LAPOINTE		27 003,51 \$
NORDIKEAU	OPERATION EAU POTABLE ET USEES	77 504,76 \$
Total NORDIKEAU		77 504,76 \$
PERMA LIGNE	CONTRAT MARQUAGE ET TRAÇGE	33 507,53 \$
Total PERMA LIGNE		33 507,53 \$
SENTIERS DE L'EST INC	TRAVAUX D'AMENAGEMENT	121 505,01 \$
Total SENTIERS DE L'EST INC		121 505,01 \$
Solidel Canada inc.	LUMINAIRES SOLAIRE	82 019,98 \$
Total Solidel Canada inc.		82 019,98 \$
TODAY'S PARKS INC.	VELO PHASE 2	273 985,42 \$
	VÉLO PHASE 2	123 828,08 \$
Total TODAY'S PARKS INC.		397 813,50 \$
UNIVERSITE DU QUEBEC A RIMOUSKI	MESURES VAGUES + NIVEAU D'EAU	39 600,00 \$
Total UNIVERSITE DU QUEBEC A RIMOUSKI		39 600,00 \$
VELOSOLUTIONS CANADA INC	VELO PHASE 3	116 699,63 \$
Total VELOSOLUTIONS CANADA INC		116 699,63 \$
VILLE DE RIVIERE-DU-LOUP	ACHAT D'EAU PARC AMITIÉ	6 006,95 \$
	ENTENTE INCENDIE	100 362,11 \$
Total VILLE DE RIVIERE-DU-LOUP		106 369,06 \$
Total général		2 568 686,59 \$